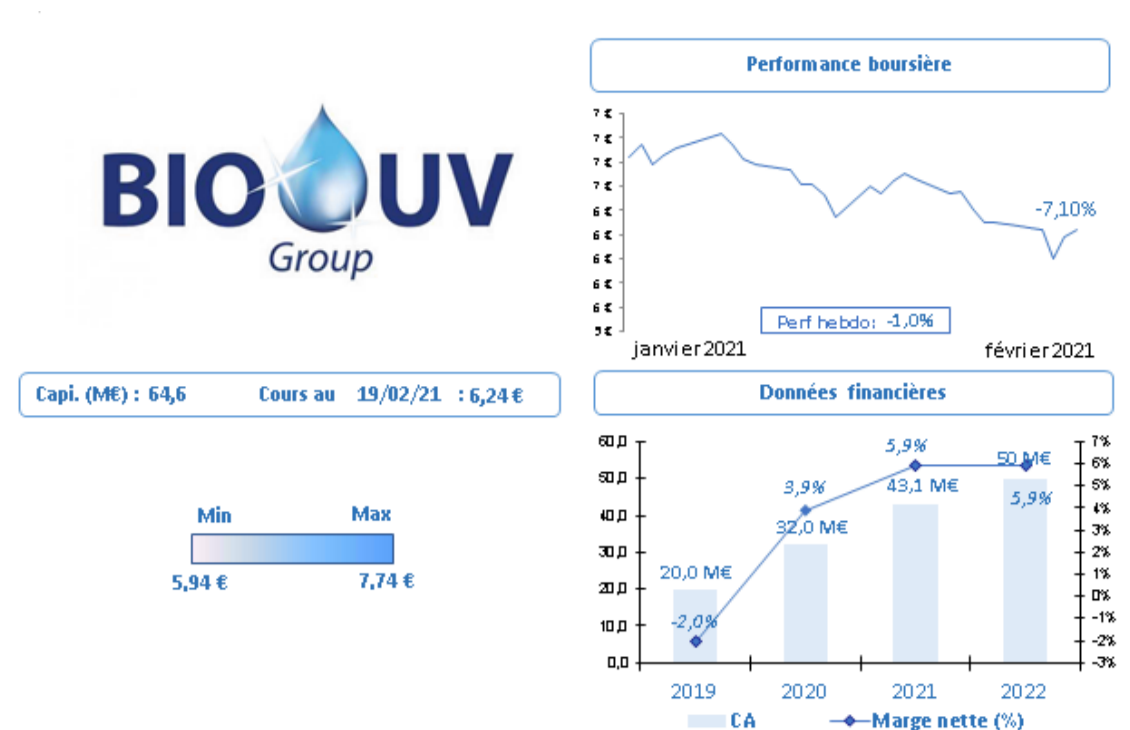


View this email in your browser

# Le Zapping des Smalls

- **Bio-UV**, le spécialiste français du traitement de l'eau par ultra violet, est **notre pépite de la semaine**
- Des **publications bien accueillies** en bourse avec Linedata et Chargeurs
- Cécile Aboulian, responsable de l'analyse financière chez Euroland Corporate, présente **Bio-UV** dans « **Pépites et Pipeaux** » sur **BFM Business**

## La pépite de la semaine



BIO-UV est spécialisé dans le traitement de l'eau sans chimie. Elle a publié un CA 2020 en hausse de 60%, dont 24% en organique malgré la crise sanitaire, et a confirmé son intention de redresser significativement sa marge d'EBE à 10%.

Fondée en 2000, la société se positionne sur trois marchés complémentaires : Le marché maritime, son principal driver de croissance, pour lequel BIO-UV propose des solutions de traitement des eaux de ballast. Ce pôle bénéficie d'une réglementation favorable obligeant tous les bateaux, d'ici 2025, à disposer d'un système de traitement des eaux de ballast afin de préserver les écosystèmes maritimes locaux. Après la très forte dynamique liée à ces installations, Bio-UV devrait bénéficier du marché des pièces détachées et des services qui margent deux fois plus selon nous.

Sur son deuxième marché, le terrestre, Bio-UV propose des solutions de désinfection de l'eau potable ou de traitement des eaux industrielles. Il y bénéficie non seulement de la très bonne dynamique du marché des piscines privées mais aussi de son savoir-faire reconnu sur le marché public avec, par exemple, l'obtention du marché du traitement de l'eau du plus gros aquarium du monde à Abou Dabi pour 2022. L'innovation devrait contribuer au développement de ce pôle.

Le 3<sup>ème</sup> marché, tout juste investi, est celui de la désinfection des surfaces. Bio UV va capitaliser sur la mise sur le marché d'un nouveau robot en 2021 destiné à désinfecter les surfaces par UV.

Ces trois marchés vont contribuer à la croissance organique de Bio-UV qui entend ainsi maintenir une croissance moyenne annuelle de 25% d'ici 2024 pour atteindre 60 M€ de CA.

Dans le même temps, le levier opérationnel devrait jouer à plein sur la marge opérationnelle et la société devrait générer un CF opérationnel positif dès 2020.

## Les publications de la semaine

**Linedata Services - Résultats annuels (+30,7% YTD)** - L'éditeur de logiciels du secteur financier publie un CA 2020 en baisse de -5,1% à 161 M€. Cependant, l'entreprise a connu une amélioration de sa rentabilité cette année avec des hausses respectives pour l'EBITDA de 3,8% à 48,4 M€, du résultat opérationnel de +9,6% à 32,6 M€ et du résultat net de +16,0% à 20,3 M€. De plus, l'endettement net est ressorti à 67,1 M€ à fin décembre 2020 contre 76,8 M€ un an plus tôt. Enfin, le dividende proposé à la prochaine assemblée générale sera de 1,35€, niveau stable par rapport à l'année dernière. **Le jour de la publication, le cours a gagné +3,78%.**

**Lysogene - Trésorerie 2020 (+24,9% YTD)** - La société de biotechnologies spécialisée dans la recherche et le développement de thérapies géniques a annoncé disposer d'une trésorerie de 18,8 M€ au 31 décembre dernier, contre 22,1 M€ au 30 septembre 2020. Avec l'obtention d'un PGE de 5 M€, l'entreprise a confirmé sa visibilité financière jusqu'à T2 2022. **Le cours perd -3,63% le jour de la publication.**

**Chargeurs - Résultat Annuel (+28,9%)** - L'acteur majeur du secteur de la fourniture en produits textiles a annoncé cette semaine ses résultats 2020 en forte hausse, confirmant les attentes élevées autour de la performance. Le groupe affiche un CA 2020 à hauteur de 822,0 M€ (+31,3% vs 2019, +27,5% en organique). On note une activité particulièrement lucrative de ses filiales, notamment CHS (Chargeurs Healthcare Solutions) porté par les ventes de masques anti-Covid qui ont contribué à hauteur de 63,5 M€. Par ailleurs, le Groupe dévoile son plan d'action « Leap Forward » à horizon 2025, qui prévoit un ROPA de 150 M€, justifié par une stratégie de croissance externe (nombreuses acquisitions, capacités financières solides) dans un environnement économique rétabli. **Le cours gagne +4,9% le jour de la publication.**

**OL Groupe - Résultats S1 (-3,7% YTD)** - L'OL Groupe publie des chiffres en forte baisse au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2020-21. Le S1 est marqué par le contexte sanitaire ainsi que par la défaillance de Mediapro (principal diffuseur de la Ligue 1) qui impacte fortement les produits des activités (-37% à 123,3 M€). Hors contrats joueurs, les produits des activités ont reculé de 45% à 70,0M€ sous l'effet des restrictions. Dans ce contexte, les résultats ressortent dans le rouge, une première depuis l'entrée en activité du Groupama Stadium (EBITDA à -9,3 M€). Cependant, l'OL Groupe affiche une solidité financière. Au 31/12/2020, le Groupe disposait d'une trésorerie de 105,7 M€ intégrant 2PGE (92,6 M€ et 76,4 M€). Par ailleurs, le Groupe a obtenu un « covenant holiday » de la part de l'ensemble de ses prêteurs bancaires au 31/12/2020. **Le jour de la publication, le cours a gagné +2,49%.**

**Atari - Résultats S1 (+1,9% YTD)** - 7,8 M€ (-27,0%), résultat net positif prévu pour 2021. **-7,49% le jour J.**

**Vicat - Résultats annuels (+15,9% YTD)** - 2 805 M€ (+2,4%), EBITDA en progression et structure financière solide pour répondre à la hausse du prix des matières premières et au risque de change défavorable. **-0,25%.**

## La vidéo de la semaine



## L'agenda de la semaine

- 23/02/2021**  
Actia Group – CA T4
- 18/02/2021**  
Bonduelle – Résultats S1
- 24/02/2021**  
Axway – Résultats annuels
- 25/02/2021**  
Abionyx Pharma – Résultats annuels  
Adux – Résultats annuels  
Beneteau – CA T4  
HiPay Group – CA T4  
Valneva – Résultats annuels

Inscrivez un ami à la newsletter

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Cyril Cohen

Euroland Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, recomposition de capital (OBO, LBO...).



La présente newsletter a été préparée par Euroland Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'Euroland Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'Euroland Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

Euroland Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'Euroland Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

Euroland Corporate n'a pas vocation de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. Euroland Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'Euroland Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (c) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »).

Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

Copyright © 2021 Euroland Corporate. All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?  
You can update your preferences or unsubscribe from this list.

